

DECISION N° 2016/140

Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

Vu la publication de la fiche de poste de directeur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale de l'Agence des aires marines protégées,

Vu la candidature de Monsieur Frédéric FASQUEL au poste de directeur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale de l'Agence des aires marines protégées,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Frédéric FASQUEL est nommé dans les fonctions de directeur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale de l'Agence des aires marines protégées à compter du 1^{er} août 2016.

Article 2 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Brest, le 05/09/2016



Le directeur par intérim
Loïc LAISNÉ